

autant, toutefois, que les lois ou les règlements en vigueur n'aient pas déterminé d'autres peines qui soient spécialement applicables.

Art. 4. Conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 18 mai 1825, l'impétrant est tenu de faire usage de sa concession dans le délai d'un an, sous peine de déchéance.

Art. 5. Notre ministre des travaux publics (M. JULES VANDERSTICHELEN) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

432. — 27 AOUT 1862. — *Acceptation de la loi du 25 AOUT qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Herben (Jacques), négociant en tabac à Liège, né à Maestricht, le 25 mars 1803.* (Monit. du 31 août 1862.)

433. — 27 AOUT 1862. — *Loi qui alloue au département des travaux publics un crédit spécial de 13,013 francs 78 centimes, pour le paiement d'une créance (1).* (Monit. du 3 septembre 1862.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit spécial de treize mille treize francs soixante-dix-huit centimes (fr. 13,013-78), est alloué au département des travaux publics, pour le paiement d'une créance relative à la construction du canal de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1862.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

434. — 27 AOUT 1862. — *Loi qui alloue au département des travaux publics un crédit spé-*

cial de 70,000 fr., pour solder des créances arriérées (2). (Monit. du 3 septembre 1862.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est alloué au département des travaux publics un crédit spécial de soixante et dix mille francs (fr. 70,000), destiné à solder des créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'État, et qui ont été reconnues fondées par jugement.

Art. 2. Cette dépense sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1862.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

435. — 28 AOUT 1862. — *Loi qui alloue un crédit supplémentaire de 100,000 francs au budget du ministère de la justice, pour 1862 (3).* (Monit. du 30 août 1862.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'allocation pour travaux d'agrandissement de la maison pénitentiaire de Saint-Hubert, portée à l'art. 54, chapitre X du budget du ministère de la justice, pour 1862, fixé par la loi du 30 décembre 1861 (*Moniteur*, n^o 1 de 1862), est augmentée de 100,000 francs.

Cette allocation sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1862.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. VICTOR TESCH.

436. — 28 AOUT 1862. — *Acceptation de la loi du 25 AOUT 1862 qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Starmans (Jean-*

(1) *Annales parlementaires. Session de 1861-1862.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 5 juillet 1862, p. 1767. — Rapport. Séance du 2 août, p. 2034. — Discussion et adoption. Séance du 13 août, p. 2019.

SÉNAT. Rapport. Séance du 19 août 1862, p. 410. — Discussion d'urgence et adoption. Séance du 21 août, p. 418.

(2) *Annales parlementaires. Session de 1861-1862.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 30 juillet 1862, p. 1979. — Rapport. Séance du 12 août, p. 2037.

— Discussion et adoption. Séance du 13 août, p. 2019-2020.

SÉNAT. Rapport. Séance du 19 août 1862, p. 410. — Discussion d'urgence et adoption. Séance du 21 août, p. 419.

(3) *Annales parlementaires. Session de 1861-1862.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 11 août 1862, p. 2035. — Rapport. Séance du 12 août, p. 2037. — Discussion et adoption. Séance du 13 août, p. 2020.

SÉNAT. Rapport. Séance du 20 août 1862, p. 411. — Discussion d'urgence et adoption. Séance du 21 août, p. 418.